

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2017
--

Présents : M. Christian CARBONI, Maire, MM. Gabriel LE ROUX, Nicolas MOSTACCI, Benoit PROBST, Olivier RAGOUILIAUX, Christophe TESTI, Didier THUAU.

Absents excusés : MM. Freddy LALLEMANT, Marc HANGARD.

Absente : Mme Patricia BELIN.

M. Christian CARBONI ouvre la séance à 19h05

M. Nicolas MOSTACCI est nommé secrétaire de séance.

Un point à ajouter à l'ordre du jour : Délibération SIEM – Extension du réseau rue d'Herpont.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL PRÉCÉDENT

Le compte-rendu du conseil précédent est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION SIEM – EXTENSION DU RÉSEAU RUE D'HERPONT

M. le Maire explique au Conseil Municipal que le SIEM a établi un devis concernant une extension de réseau électrique suite au dépôt de permis de construire de M. Hermant.

En étudiant les éléments du permis de construire, il s'avère que cette extension se trouve sur la parcelle du pétitionnaire déjà reliée au réseau électrique, et que le permis porte sur l'extension d'une maison existante. Après avoir entendu les éléments et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas supporter les frais d'extension du réseau mais de les laisser à la charge du pétitionnaire.

Vote : POUR : 7 – CONTRE : 0 - ABSENTION : 0

DÉLIBÉRATION ADHÉSION CHARTE ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS ET CONVENTION DE PARTICIPATION A LA CHARTE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS

M. le Maire indique au Conseil Municipal que la Communauté de Communes de la Région de Suippes propose, et conseille vivement, aux communes membres du regroupement, d'adhérer à une charte d'entretien des espaces publics dans le but de les inciter à réduire progressivement leur consommation de produits phytosanitaires, ceci entre autres dans le cadre de la loi « Labbé » qui interdit les produits phytosanitaires à partir de janvier 2018.

Un plan de gestion pourra être réalisé par la FREDONCA dans le cadre de cette charte ; il s'agit d'un outil d'accompagnement vers la suppression des traitements chimiques afin de préserver la santé humaine et l'environnement, principalement en réduisant la quantité de produits phytosanitaires retrouvée dans les eaux superficielles et souterraines (utilisées notamment pour la production d'eau potable).

Le coût de la mise en place de cette étude se monte à 54 288€ pour l'ensemble des communes et la CCRS. Le coût restant après la dotation de subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (60%) et de la Région Grand Est (20%) est estimé à 18 096€ avec un reste à charge pour la commune de Tilloy et Bellay d'un montant de 998€.

Monsieur Gabriel LE ROUX demande pourquoi ne pas attendre 2018 ? Il trouve que le prix de l'étude est

élevé et que cela constitue un gaspillage d'argent public.

M. Didier THUAU indique qu'il ne faut pas être réticent à ce projet, surtout au vu de notre situation par rapport au captage de l'eau de Somme-Vesle.

M. Christophe TESTI dit que cela dépend de la pertinence du rapport, mais considère qu'il s'agit aussi de gaspillage d'argent.

Monsieur Gabriel LE ROUX précise que chacun peut trouver, sur des sites spécialisés ou par le bon sens, des solutions de remplacement aux produits phytosanitaires.

M. le Maire explique qu'il est d'accord avec eux, mais que cette initiative de l'agence de l'eau conditionne les futures éventuelles subventions pour des travaux sur l'eau potable. Il explique qu'en cas de grosse intervention sur le circuit ou même à la station de pompage, on n'aura aucune aide financière si aujourd'hui on n'adhère pas à cette charte. M. le Maire dit qu'il faut bien réfléchir à cela et qu'il faudra être en mesure de l'assumer.

M. Gabriel LE ROUX dit qu'il s'agit de chantage de leur part.

M. le Maire dit qu'il a certainement raison, mais qu'à son sens il ne vaut mieux pas faire la forte tête en votant contre.

Après avoir délibéré, M. le Maire propose de passer au vote :

Vote : POUR : 0 – CONTRE : 0 - ABSENTION : 7

Le Conseil Municipal souhaite exprimer son désaccord avec le coût de l'étude qui découle de la charte mais n'est pas contre le fait de ne plus utiliser à terme les produits phytosanitaires.

M. le Maire propose alors de prendre une délibération en ce sens, engageant la commune sur le respect de la loi « Labbé » en menant la réflexion d'une gestion différente des espaces publics selon la législation en vigueur.

ÉLECTIONS SENATORIALES

M. le Maire explique au Conseil Municipal le déroulement des élections Sénatoriales, leur rôle, et rappelle la date du Conseil Municipal du 30 juin 2017 afin de procéder à l'élection des Grands électeurs qui voteront ensuite le 24 septembre pour élire les Sénateurs.

POINTS DIVERS

M. le Maire aborde les points divers afin d'informer le Conseil municipal :

- Le Conseil Communautaire aura lieu à Tilloy et Bellay le 29/06/2017, M. le Maire souhaite que la salle soit mise en place à l'avance ; rendez-vous est pris avec plusieurs conseillers le mercredi 28/06 à 20h.

- Le tirage au sort des jurés d'assises aura lieu le 30/06/2017 à 16h à Somme-Suippe, M. le Maire demande qui peut représenter la commune.

M. Christophe TESTI répond qu'il se déplacera à cette réunion.

- M. le Maire informe que les travaux de réfection des façades de l'église sont terminés, et que le moteur de la volée a été enfin remplacé.

M. Benoit PROBST indique que ça ne sonne pas correctement ; point à vérifier.

- L'entreprise Ramery effectue les réparations de la rue de St Rémy et de la rue Jean Hermant avant le gravillonnage de celles-ci.

- M. le Maire précise que le raccordement AEP (adduction eau potable) par Veolia, pour la future construction rue de Courtisols, est à la charge du pétitionnaire. Ceci comme tous les raccordements qui se trouvent dans un périmètre admissible.

- M. le Maire indique que les travaux ENEDIS sont terminés sur la ligne haute-tension entre le lycée et la commune. Il précise qu'ils ont bien travaillé et qu'aucune incidence n'a eu lieu pour la commune.

- M. le Maire informe l'assemblée que le projet de travaux d'installation d'éclairage public route de la Croix est lancé et que le virement du prêt a été fait.

Sur les poteaux en bois existants, des luminaires seront apposés en complément et en remplacement des anciens, et sur le reste de la rue des candélabres seront installés. L'éclairage envisagé est de type Led ; ce qui consomme moins et éclaire mieux (réglages à l'unité).

M. Gabriel LE ROUX demande s'il sera possible de faire passer des gaines pour la fibre par exemple ?

M. le Maire répond que ce sera possible si la commune le souhaite, bien que la fibre ne soit pas prévue enfouie partout. M. le Maire explique que de toute manière la partie actuellement en aérien vers le milieu de la rue, restera en aérien par souci d'économie. Cette zone sera enfouie le jour où la commune sera subventionnée pour cet enfouissement (il ne s'agirait plus alors d'extension de réseau, mais d'enfouissement de réseau, ce qui est totalement différent en terme de subventions).

Monsieur le Maire souligne qu'il va revoir le devis initial avec le SIEM, surtout concernant les subventions. Il espère des travaux avant la fin de l'année.

- M. le Maire informe le Conseil que le nouveau camion de pompier fourni par le SDIS arrive vendredi.

- Suite de la mise en place du PLUI.H : le projet avance, le dernier sujet abordé concernait la consommation de l'espace et la réflexion à de nouveaux outils pour le classement des parcelles, par exemple : possibilité de mettre une parcelle en jardin naturel. Cependant cette solution classe la parcelle dans cette catégorie à vie, et plus jamais constructible ; il faut donc bien réfléchir.

M. le Maire précise que tout ce qui va être acté ne sera pas révisé avant longtemps.

L'autorisation du nombre de nouvelles constructions sera basée sur l'évolution de la démographie du territoire. Exemple (purement indicatif) : sur 10 ans => 100 logements sont autorisés. Plus de la moitié seront destinés au bourg centre, le reste sera réparti dans les communes membres, toujours sur la base de l'évolution démographique.

Les zones classées urbanisées qui ne le seront pas dans les 10 ans qui suivent, deviendront systématiquement des zones non constructibles.

L'objectif était de mettre en place le PLUI.H en janvier 2020 mais le projet a du retard.

M. Gabriel LE ROUX en demande la raison.

M. le Maire explique qu'il y a plusieurs raisons, mais notamment le fait que les réunions effectuées par la Chambre d'Agriculture avec les agriculteurs des communes n'ont pas donné assez de résultats, en est un des facteurs.

ECOLE - PERISCOLAIRE

M. le Maire donne la parole à M. Christophe TESTI.

M. Christophe TESTI informe l'assemblée qu'un tableau indicateur de gestion du périscolaire est en cours de réalisation afin de connaître avec précision le nombre d'enfants, les coûts, etc.

La réflexion concernant l'évolution de la structure se poursuit, à noter que s'il n'y a pas de changement d'organisation, le fond d'amorçage pourrait être perdu. Pour rappel, le fond d'amorçage est une aide financière de l'état mise en place lors de la réforme des rythmes scolaires afin d'accompagner le développement des activités périscolaires.

QUESTIONS DIVERSES

M. Gabriel LE ROUX propose qu'un aménagement soit réalisé aux bennes d'apport volontaire de verre et de papiers. En effet, ce lieu est sale et il est impossible de ramasser correctement le verre cassé au sol dans les cailloux, s'il était possible de balayer, l'environnement immédiat serait plus propre et plus sécurisé. Il demande si les employés de la déchèterie auraient la possibilité de nettoyer de temps en temps.

M. Didier THUAU dit qu'il verra pour mettre du gravier propre dans un premier temps.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions. Personne ne prenant la parole, Monsieur le Maire remercie les membres présents et lève la séance.

La séance est levée à 21h15.